

2LAN GROUPE
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 €
12 rue de Servouze
86800 - JARDRES
RCS POITIERS : 941 925 760

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DE L'APPORT DE TITRES
DE LA SOCIETE BVMC FINANCE**

Augmentation de capital par apport en nature

Société bénéficiaire : 2LAN GROUPE

Siège social : 12 rue de Servouze - 86800 JARDRES

Capital : 2 000 €



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE L'APPORT



Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur Ludwig VALLIEMIN, en date du 27 février 2025, concernant l'apport en nature de titres de la société BVMC FINANCE appartenant à Monsieur Ludwig VALLIEMIN, à la société 2LAN GROUPE, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 223-33 du code de commerce dans le cadre de l'augmentation de capital de la société 2LAN GROUPE.

L'apport envisagé est décrit dans le projet du traité d'apport transmis par Monsieur Ludwig VALLIEMIN. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature, la société 2LAN GROUPE.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport.
3. Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1. CONTEXTE DE L'OPERATION

Le présent apport de titres envisagé par Monsieur Ludwig VALLIEMIN est effectué dans le cadre de l'organisation et la gestion de son patrimoine professionnel. A la suite de l'opération envisagée, Monsieur Ludwig VALLIEMIN détiendra 100 % du capital de la société 2LAN GROUPE.

1.2. PRESENTATION DES SOCIETES ET DES PARTIES EN PRESENCE

1.2.1. Personne physique apporteuse

Monsieur Ludwig VALLIEMIN, demeurant à JARDRES (86800), 12 rue de Servouze, apporte à la société « 2LAN GROUPE », la pleine propriété de 15 300 actions, qu'il détient dans le capital de la société BVMC FINANCE.

L'apport en nature est donc constitué par les 15 300 actions représentant 51 % du capital de la société BVMC FINANCE.

1.2.2. Société bénéficiaire « 2LAN GROUPE »

La société « 2LAN GROUPE » est une société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, dont le siège social se situe à JARDRES (86800), 12 rue de Servouze, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS sous le numéro 941 925 760.

Monsieur Ludwig VALLIEMIN est le gérant et associé unique de ladite société.

La société a pour objet :

La prise de participations directement ou indirectement dans le capital de toutes sociétés françaises ou étrangères, constituées ou à constituer, quel qu'en soient la forme et l'objet par achat, souscription, échange, fusion, alliance, société en participation ou autrement, ainsi que dans les mêmes sociétés par les mêmes moyens, de toutes obligations, parts de fondateurs, ou bénéficiaires, et de tous titres émis par ces sociétés.

L'acquisition et la gestion de tous biens et droits mobiliers et immobiliers.

La prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus exposées dans les domaines financiers, de la direction, de l'administration, de la comptabilité, de la gestion et du développement des services généraux et commerciaux.

A ces fins, la société peut notamment créer, acquérir, prendre à bail, installer, exploiter, céder tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, accepter ou concéder tous mandats de concessions, représentation, dépôt et autres, prendre, acquérir, exploiter tous brevets et procédés.

La société peut agir tant en France qu'à l'étranger pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de prise ou de dation en location gérance, de tous biens ou droits ou autrement.

Et généralement faire toutes opérations commerciales, civiles, financières, industrielles, artisanales, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement et l'extension du patrimoine et des affaires sociales.

1.2.3. Société dont les titres sont apportés « BVMC FINANCE »

La société « BVMC FINANCE » est une société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS sous le numéro 910 447 416 ayant son siège social situé à JARDRES (86800) 12 rue de Servouze.

Sa durée est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Monsieur Ludwig VALLIEMIN est président et associé de ladite société.

La société a pour objet :

La prise de participations directement ou indirectement dans le capital de toutes sociétés françaises ou étrangères, constituées ou à constituer, quel qu'en soient la forme et l'objet par achat, souscription, échange, fusion, alliance, société en participation ou autrement, ainsi que dans les mêmes sociétés par les mêmes moyens, de toutes obligations, parts de fondateurs, ou bénéficiaires, et de tous titres émis par ces sociétés.

L'acquisition et la gestion de tous biens et droits mobiliers et immobiliers.

La prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus exposées dans les domaines financiers, de la direction, de l'administration, de la comptabilité, de la gestion et du développement des services généraux et commerciaux.

La société peut agir :

- Directement ou indirectement, soit en association, participation, groupement ou société avec toutes autres personnes ou sociétés, notamment par voie de création de

sociétés et de groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements, de prise d'acquisition, d'exploitation ou de cession de tous procédés et brevets contribuant à la réalisation de l'objet de la Société ;

- Tant en France qu'à l'étranger pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de prise ou de dation en location gérance, de tous biens ou droits ou autrement.

1.3. DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées dans le projet de traité d'apport d'actions de la société BVMC FINANCE.

1.3.1. Caractéristiques de l'apport

Monsieur Ludwig VALLIEMIN apporte à la société 2LAN GROUPE, la pleine propriété de QUINZE MILLE TROIS CENTS (15 300) actions, qu'il détient dans le capital de la société BVMC FINANCE, lesdites actions évaluées à la somme de SIX MILLIONS SIX CENT TRENTE MILLE euros (6 630 000 €).

Les 15 300 actions de la société BVMC FINANCE, apportées par Monsieur Ludwig VALLIEMIN lui appartiennent pour les avoir souscrites lors de la constitution de ladite société.

La société 2LAN GROUPE sera propriétaire des 15 300 actions apportées de la Société BVMC FINANCE, à compter du jour de l'approbation de l'apport de titres et de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en résultant, par décision de l'associé unique de la société 2LAN GROUPE.

Elle en aura la jouissance à compter de la même date.

1.3.2. Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport en nature ci-dessus, d'une valeur globale de **SIX MILLIONS SIX CENT TRENTE MILLE EUROS (6 630 000€)**, il est attribué à Monsieur Ludwig VALLIEMIN, en contrepartie de son apport en nature portant sur les 15 300 actions de 10 € lui appartenant en pleine propriété dans la société BVMC FINANCE, évalué à la somme de 6 630 000 €, **SIX CENT SOIXANTE TROIS MILLE (663 000) parts sociales de 10 € de valeur nominale** chacune de la société 2LAN GROUPE.

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4. PRESENTATION DE L'APPORT

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

L'apport sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une approche mixte patrimoniale et rentabilité selon l'activité des participations composant la structure à évaluer.

1.4.2. Description des apports issus de la société « BVMC FINANCE »

Nous avons pu apprécier la valeur de l'apport sur la base des comptes annuels de la société « BVMC FINANCE » à la date du 30 septembre 2024.

L'exploitation

Le chiffre d'affaires de la société s'établit à 630 150 € au 30 septembre 2024 contre 489 000 € au 30 septembre 2023. Le résultat d'exploitation est de 43 315 € au 30 septembre 2024 contre 12 574 € au 30 septembre 2023. Le résultat financier est positif de 1 174 338 € au 30 septembre 2024 contre 470 430 € au 30 septembre 2023. Ainsi, le résultat s'élève à 1 213 865 € au 30 septembre 2024 contre 483 004 € au 30 septembre 2023.

Le Bilan

Au 30 septembre 2024, les capitaux propres de l'entreprise s'élèvent à 1 534 510 €.

Les actifs sont composés :

- d'immobilisations financières	488 939 €
- de créances clients et autres créances	320 747 €
- valeurs mobilières de placement	1 250 000 €
- de disponibilités	318 878 €
- charges constatées d'avance	2 853 €

Les autres passifs sont représentés par :

- des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit..	2 930 495 €
- des concours bancaires courants	205 €
- des emprunts et dettes financières diverses	1 774 006 €
- des dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 887 €
- des dettes fiscales et sociales	126 214 €
- des dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	100 €

2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Nous avons notamment :

- Rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de statuts ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition ;
- Pris connaissance de l'activité de la société « BVMC FINANCE » au regard des comptes annuels au 30 septembre 2024 ;
- Examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part de Monsieur Ludwig VALLIEMIN, président de la société BVMC FINANCE, nous confirmant l'absence d'événements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres ou, d'autre part, remettre en cause de façon significative les prévisions qui nous ont été communiquées.

2.2. APPRECIATION DE LA METHODE DE VALORISATION DE L'APPORT ET DE SA CONFORMITE A LA REGLEMENTATION COMPTABLE

Aux termes du projet de traité d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des apports ci-dessus décrits en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement n°2017-01 du 5 mai 2017 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3. REALITE DE L'APPORT

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Monsieur Ludwig VALLIEMIN, des actions qu'il détient dans la société « BVMC FINANCE », objet du présent apport.

2.4. APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.4.1. NATURE DE L'APPORT ET CARACTERISTIQUES DE L'APPRECIATION

L'apport porte sur des actions représentant 51 % du capital de la société « BVMC FINANCE ».

2.4.2. DETERMINATION DE LA VALEUR DE L'APPORT PAR LES PARTIES

La valeur d'apport a été déterminée par les parties en considérant des approches d'évaluation fondée sur la rentabilité ainsi que la valeur patrimoniale de la société « BVMC FINANCE ».

2.4.3. SYNTHÈSE DES VALORISATIONS

Les valorisations ressortant des approches intrinsèques et analogiques confortent la valeur d'apport pour autant que le niveau de l'activité se maintienne sur les prochaines années.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à **SIX MILLIONS SIX CENT TRENTE MILLE EUROS (6 630 000 €)** n'est pas surévaluée et, en conséquence, qu'elle est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature, la société 2LAN GROUPE.

Fait à Poitiers, le 17 mars 2025

Le Commissaire aux apports

SAS OUEST AQUITAINE AUDIT

Stéphane MELIN

Commissaire aux apports - Associé